

GFEN Paris

Adresse : 34 avenue Gambetta 75020 Paris

Mail : gfen75@laposte.net

Site : <http://www.gfen.asso.fr>

ICEM Paris

Adresse : 34 rue Victor Basch 94300 Vincennes

Tél : 06 79 15 05 47

Mail : salmonfrancoise@wanadoo.fr

Site : <http://www.icem-pedagogie-freinet.org>

FCPE Paris

Adresse : 14 rue d'astorg 75008 Paris

Tél : 01 42 65 05 98

Mail : fcpe75@fcpe75.org

Site : <http://www.fcpe75.org>

SGEN-CFDT Paris

Adresse : 7 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris

Tél : 01 42 03 88 86

Mail : sgen-75@wanadoo.fr

Site : <http://perso.wanadoo.fr/sgen-paris>

SNUipp-FSU Paris`

Adresse : 40 rue Piat 75020 Paris

Tél : 01 44 62 70 01

Mail : snu75@snuipp.fr

Site : <http://75.snuipp.fr>

SUD Education Paris

Adresse : 30 bis rue des Boulets 75011 Paris

Tél : 01 44 64 72 61

Mail : sudeducation75@wanadoo.fr

Site : <http://sudeducation75.org>

Avec la participation de :

Jacques Bernardin

Chercheur équipe Escol

Secrétaire national du Gfen

Formateur à l'IUFM de Chartres

Jacques Lévine

Docteur en psychologie et psychanalyse

Président de l'AGSAS

Co-fondateur du Collège International de psychanalyse et d'anthropologie

André Ouzoulias

Professeur à l'IUFM de Versailles

Auteur de nombreux ouvrages sur les difficultés d'apprentissage en lecture

Face à l'offensive réactionnaire du gouvernement et au zèle de l'académie de Paris sur la question scolaire (méthode de lecture, socle commun, plan dit « ambition réussite », culpabilisation des jeunes et de leur famille avec le projet personnalisé de réussite éducative, apprentissage à 14 ans, diminution drastique des moyens, dispositifs de répression...)



de Paris vous invitent à une

REUNION-DEBAT PUBLIQUE

**Egalité des chances
ou égalité des droits :**

**Comment rendre effective
l'égalité d'accès aux
savoirs ?**

mardi 30 mai à 20h00

Lycée Henri IV
23 rue Clovis Vème
Métro Cardinal-Lemoine

Affirmer l'éducabilité de tous ou traquer d'éventuelles déviances ?

La médicalisation et la psychologisation des questions éducatives réduisent la prévention à des mesures policières et ne s'intéressent qu'aux symptômes sans en chercher la signification, comme l'illustre la mise en place des Projets Personnalisés de Réussite Educative et les PPS. Elles stigmatisent et culpabilisent les élèves et leurs familles. En niant la difficulté sociale, culturelle et économique d'une partie de la population, ce sont encore une fois les individus qui sont rendus seuls responsables de leurs difficultés voire, dès 36 mois, coupables d'être potentiellement délinquants. Les dérives sécuritaires sont alarmantes : c'est le renoncement aux finalités de l'école comme lieu de construction des personnes, des citoyens dans leurs différences autant que dans leurs capacités.

Les Zep : relance ou renoncement ?

Le redéploiement des moyens n'est pas à la hauteur des besoins des établissements les plus en difficulté et met en péril ceux qui sortent du dispositif. Sachant que les premières années de scolarisation sont déterminantes, le peu d'intérêt porté à l'école élémentaire et plus encore à l'école maternelle dans la nouvelle définition de l'éducation prioritaire est très inquiétant. Il ne s'agit plus de s'attaquer aux causes structurelles de la difficulté scolaire dans les milieux les plus précarisés, ni d'engager un vrai projet de transformation de l'école. Le traitement de l'échec scolaire, pensé en termes strictement individuels, évacue la question sociale, renforce la ghettoïsation (bourses au mérite, dérogations à la carte scolaire pour les plus méritants...), et vise à mieux répondre aux exigences du marché du travail selon la conception libérale.

L'apprentissage ou les apprentissages ?

(Philippe Meirieu 11/05)

Le retour à l'apprentissage à 14 ans qui conduit à la suppression du collège unique, s'adresse aux élèves issus des milieux les plus stigmatisés et les plus précarisés. Il annonce l'abandon de certains élèves par le renoncement à une élévation générale et continue du niveau d'éducation. La ségrégation scolaire accompagne et prépare la légitimation de la ségrégation sociale. Or, on sait déjà que la baisse du niveau d'exigence pour les élèves les plus en difficulté les assigne à des tâches d'exécution sans possibilité d'accéder à la formation continue. Par ailleurs, s'exprime là le mépris à l'égard du travail manuel et de l'enseignement technique et professionnel.

Socle commun ou référentiel culturel commun, culture partagée ?

La ligne de partage entre le socle commun et la culture commune c'est la place accordée à la pensée dans la construction des sujets, la possibilité pour tous de comprendre le monde pour agir et non subir. En effet, le socle véhicule une conception utilitariste, simplificatrice du savoir. Le socle commun c'est l'institutionnalisation d'une école à deux vitesses, alors que de nombreux travaux montrent le peu d'efficacité de la filiarisation sous quelque forme qu'elle prenne. C'est bien le maintien d'un fonctionnement élitiste du système, où les uns se contenteront du socle pendant que d'autres accéderont à la culture qui est l'objectif visé.

L'adaptation, du côté de l'élève handicapé ou de l'école ?

La création des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH), la mise en place des Projets Personnalisés de Scolarisation des élèves handicapés (PPS), ainsi que des Commissions Départementales d'Autonomie de la Personne Handicapée (CDAPH), s'inscrivent dans un processus d'individualisation du handicap sans garantir une réelle scolarisation. Les conditions de scolarisation et de compensation des handicaps varieront selon les choix politiques et financiers des collectivités départementales. L'Education Nationale doit rester responsable de la scolarisation de tous les enfants, en difficulté scolaire ou pas, handicapés ou pas.

Lire ou déchiffrer ?

11%, sur les 15% des élèves en échec en 6ème savent déchiffrer pourtant ils ne savent pas lire. Par ailleurs, l'INSEE a dénombré 4% d'illettrés chez les 18-24 ans et 19% chez les 55-65 ans. Réduire l'apprentissage de la lecture à un acte linéaire et technique, c'est nier l'ensemble des travaux qui font consensus depuis 20 ans. C'est aussi nier qu'apprendre à lire c'est entrer dans une nouvelle culture, la culture écrite à laquelle une partie de la population scolaire n'accède qu'à l'école. Les déchiffreurs que souhaite le ministre seront inaptes à s'intégrer socialement ou à accéder à un emploi. La société a besoin de lecteurs capables d'autonomie, de pensée critique, ayant les outils intellectuels et culturels pour affronter la complexité par l'analyse et la réflexion.

En réponse à la crise actuelle, l'**individualisation** des parcours scolaires est au cœur de l'offensive gouvernementale en matière d'éducation. Elle développe des **logiques socialement ségrégatives** à l'encontre des élèves issus des milieux précarisés. Elle renonce à une ambition de réussite pour tous au profit de la mise en place d'un **contrôle social** à l'aide de dispositifs répressifs.

L'égalité des chances ou droit de tous à l'accès aux savoirs ?

L'égalité des chances est un mensonge social car les différences entre élèves sont socialement construites, dans et hors l'école et c'est bien le rôle de l'école, dans un système démocratique, que de permettre à tous d'avoir, non pas la chance, mais le droit d'accéder aux savoirs. L'idéologie de l'égalité des chances veut préparer à accepter l'inégalité sociale en rendant chacun comptable de ses réussites ou de ses échecs. Une véritable égalité doit permettre de donner à tous, quel que soit l'origine de chacun, les moyens d'entrer dans des apprentissages, de les construire et de les développer.